

Dernière session 2022

Le bac pro SPLV prépare les étudiants à devenir des professionnels capables d'intervenir auprès de publics variés, dans des fonctions :

- d'accueil, d'écoute et de dialogue ;
- d'observation et de diagnostic des situations ;
- d'information, d'orientation vers d'autres professionnels ou structures ;
- d'accompagnement des personnes pour faciliter leurs accès aux services compétents ;
- de médiation sociale et de négociation.

Cette formation peut être dispensée selon les établissements avec une ou plusieurs des spécialités suivantes :

- Activités de soutien et d'aide à l'intégration : le titulaire du bac pro dans cette spécialité reçoit des publics qui ont besoin d'aide, de services ou d'informations (enfants en difficulté scolaire, demandeurs d'emploi...). Il les accompagne dans leurs recherches, met à leur disposition les documents disponibles. Il peut les aider à monter un dossier de demande de logement, d'aides ou de prestations sociales.
- Activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté : le diplômé de cette spécialité organise des jeux, des ateliers, des rencontres ou des événements culturels au sein d'associations ou de structures publiques. Il monte des projets, trouve des partenariats.
- Gestion des espaces ouverts au public : le diplômé accueille et oriente le public dans les lieux recevant un grand nombre de clients ou d'usagers (centres commerciaux, quartiers, squares, etc.). Il assure l'entretien des locaux et espaces, et veille à la sécurité des personnes.
- Gestion du patrimoine locatif : le titulaire du bac pro dans cette spécialité instruit les dossiers de demande de logement. Après qu'un appartement a été attribué, il peut assurer la signature du contrat de location ainsi que le suivi du paiement des loyers (quittances, relances en cas d'impayés, information des familles en difficulté...). Il enregistre les demandes de travaux et assure le suivi des chantiers. Enfin, il est chargé de veiller à la propreté et à l'entretien des immeubles.

Dans le cadre de la formation en trois ans, les élèves sont évalués en première professionnelle afin d'obtenir une certification intermédiaire. Celle du Bac SPVL permet de délivrer le Certificat d'Aptitude Professionnelle « Agent de Prévention et de Médiation » (Arrêté du 23/12/2010)

 **Débouchés**

Les emplois peuvent relever :

- du secteur public : fonction publique ou établissements qui en dépendent (établissements de coopération intercommunale, offices d'HLM, offices d'aménagement et de construction) ;

- du secteur privé : entreprises d'économie mixte, entreprises sociales pour l'habitat, sociétés coopératives d'HLM, sociétés de gestion et de surveillance des espaces... ;
- du secteur associatif.

Métier(s) accessible(s) :

- Agent social
- Médiateur
- Agent de médiation et de prévention
- Agent de développement social des quartiers

 **Accès à la Formation**

Après une classe de 3^{ème} ou admission avec sélection

- BEPA Services spécialité services aux personnes
- CAP Agent de prévention et de médiation
- CAP Agent de sécurité
- CAP Petite enfance
- CAPA Services en milieu rural
- MC Aide à domicile
- MC Sûreté des espaces ouverts au public

 **Programme**

Disciplines et activités	Durée horaire annuelle	Durée horaire Semaine*
Enseignements professionnels	384 h	13h45
Economie-gestion	28 h	1h
Prévention-santé-environnement	28h	1h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	50h	1h45
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie, éducation civique	126h	4h30
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	116h	4h
Langue vivante	60h	2h
Arts appliqués-cultures artistiques	28h	1h
EPS	75h	2h ou 3h
accompagnement personnalisé	70h	2h30



Enseignements professionnels

- gestion des espaces ouverts au public : accueil et orientation des usagers (centres commerciaux, espaces d'accueil, de loisirs, de transports, rues...), valorisation et maintien de la qualité des espaces, prévention et sécurisation ;
- gestion du patrimoine locatif : attribution des logements, location et suivi des familles, gestion technico-administrative des logements, maintien et valorisation de la qualité de l'habitat et de son environnement ;
- activités de soutien et d'aide à l'intégration : accompagnement du public aux demandes spécifiques, dans des démarches ou pour l'accès à des services administratifs, médico-sociaux, techniques, animation de dispositifs d'information ou de points d'écoute personnalisée, publics spécifiques ;
- activités de socialisation et développement de la citoyenneté : activités éducatives, récréatives, de valorisation du patrimoine local, animation de lieux de ressources, d'espaces de vie collective.

Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de **22 semaines** réparties en plusieurs séquences sur les trois années de formation.

Les périodes de formation en milieu professionnel sont des phases déterminantes de la formation menant au diplôme car elles permettent à l'élève ou au stagiaire d'acquérir les compétences liées aux emplois qui caractérisent le baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale.

Elles développent les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel. Elles constituent le lieu d'application des activités spécifiques de deux champs professionnels identifiés parmi les quatre secteurs :

- Gestion des espaces ouverts aux publics
- Gestion du patrimoine locatif
- Activités de soutien et d'aide à l'intégration
- Activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté

Elles permettent au futur diplômé :

- d'apprendre à travailler en situation professionnelle réelle ;
- d'appréhender les contextes locaux, les modes de fonctionnement des structures, des réseaux... ;
- de s'insérer dans une équipe de professionnels et de prendre toute la mesure du travail partenarial ;
- d'appliquer les méthodes et de mettre en œuvre les outils d'intervention adaptés aux situations professionnelles.

Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : Cadre de l'action professionnelle	3
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	1
E2 : Epreuve Communication, médiation	3
E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	
Sous-épreuve E31 : Réalisation d'actions professionnelles	3
Sous-épreuve E32: Préparation et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions	4
Sous-épreuve E33 : Prévention Santé Environnement	4
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	
Sous-épreuve E41 : langue vivante 1	2
Sous-épreuve E42 : langue vivante 2	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2018 : 127 candidats inscrits, 127 présents, 110 admis (soit 86,61% de réussite)

En 2019 : 125 candidats inscrits, 124 présents, 108 admis (soit 87,1 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 31 candidats présents, 29 candidats admis (soit 93,5% de réussite).

En 2019 : 31 candidats présents, 29 candidats admis (soit 93,5% de réussite).

poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission



dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS ESF (Economie Sociale et Familiale)

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

- 11 **Narbonne**
Lycée Beauséjour (*Privé sous contrat*)
- 30 **Alès**
Lycée Professionnel J-B Dumas (*public*)
- 30 **Grand-Combe (La)**
Lycée professionnel Pasteur (*Privé sous contrat*)
- 34 **Béziers**
Lycée professionnel Jean Moulin (*Public*)
- 34 **Montpellier**
LP privé Turgot (*Privé sous contrat*)
- 34 **Saint-Clément-de-Rivière**
Lycée professionnel Jean Jaurès (*Public*)

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Dossiers Le dico des métiers
- Parcours Les métiers du social
- Voie Pro les métiers des services à la personne

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

- Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr
- Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr
- Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr
- Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr
- Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

- Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr
- Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr
- Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr
- Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr
- Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr
- Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr
- Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr
- Nîmes Centre
04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr
- Nîmes Ouest
04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr
- Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr
- Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr
- Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr
- Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

- CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr
- CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr
- CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr
- CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr
- CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr
- CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr
- CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr
- CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr
- CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr



CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

